

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE.

Excusés: S. BOREL, F. MATRAIRE, J-L DURAND et P. MELGAREJO.

1/ Délibération : achat de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux accords passés précédemment, les 2 parcelles B 2057 de 493 m² et B 2058 de 658 m², appartenant à Monsieur Jean-Claude CRET, ont été enregistrées au cadastre.

Ces 2 parcelles d'utilité publique sont situées en zone SP3 (emplacement réservé au POS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire de conclure la vente au prix convenu de 20€/m² et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2/ Délibération : Adhésion au contrat-cadre du Centre de Gestion

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Le Maire propose aux élus que la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents de la Commune d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire d'adhérer au contrat cadre-mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

3/ Mise en place d'un marché sur la place publique

Maryse Calendini propose d'essayer de mettre en place un marché hebdomadaire avec une dizaine d'exposants le samedi de 07h00 à 13h30 sur la place publique à partir du 30 octobre 2010.

Une délibération est prise dans ce sens, ainsi qu'un arrêté fixant le règlement.

4/ Travaux sur les chemins

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture d'investissement de la Routière Chambard correspondant aux 2 antennes de chemin à La Vorcière et à La Tour pour un montant de 13 250,08 € HT et celle des emplois partiels à l'émulsion pour 5 265€ HT.

D'autre part, suite à la chute du parapet sur le chemin des gorges, un devis de mise en place d'une glissière

de sécurité en bois par la société ACE est étudié et retenu.

5/ Audit énergétique

Monsieur le Maire présente l'audit énergétique diligenté par le Parc Naturel Régional du Vercors et réalisé par le cabinet Alnaïr Environnement. Cet audit a été réalisé sur le bâtiment écoles/mairie, la salle polyvalente, la bibliothèque, l'agence postale et l'éclairage public.

Il laisse apparaître que les ratios dépenses totales, consommation et dépenses par bâtiment, par habitant est supérieur à ceux des ratios de la moyenne des communes françaises de moins de 2 000 habitants, ce qui s'explique par un équipement en bâtiment largement supérieur à celle de la moyenne nationale.

Les préconisations à voir dans le futur :

- Mairie/Ecoles :
 - Changement des anciens double-vitrages,
 - au remplacement de la chaudière qui est ancienne, voir pour une chaudière à condensation ou prévoir une étude de faisabilité pour une chaufferie bois,
 - isolation des murs extérieurs ;
- Salle polyvalente : Rien ;
- Agence Postale : Rien
- Bibliothèque : Isolation du plancher en sous-face de la cave ;
- Feux tricolores : Revoir le contrat EDF pour une puissance inférieure.

Toutes ces préconisations sont énoncées en vue d'économie d'énergie et de CO₂, avec une exploitation normale, c'est-à-dire avec des portes et fenêtres fermées en périodes froides et des lumières ou des éclairages publics limités dans le temps nécessaire.

6/ Route Forestière du Ruisant

Une réunion a eu lieu en présence de la Direction Territoriale du Conseil Général, des représentants des communes et de l'ASA des Quatre Montagnes.

La part de Malleval dans le plan de financement de la 1ère tranche est remise en cause par l'impossibilité légale des pouvoirs publics de financer plus de 80 % d'un projet.

La réalisation du projet dépendra de la décision du Conseil Général et de Malleval pour financer la part de ce dernier.

Si la décision est négative, chacun devra assumer ses responsabilités et se posera le problème des sommes avancées par l'ASA pour le dossier paysager et des 1 600 € de la Commune pour l'achat du terrain Ménad.